



Niort le vendredi 20 octobre 2006 – Jean-Henry BOUFFARD

CUMULATION DES DOSES EN SOIGNANT

DANS L'IGNORANCE DES DOSES RECUES = MORT

Hier je reçois une communication téléphonique d'une Madame LEBEAU dont le mari a été irradié et contaminé dans les mêmes circonstances que vous, cher ami. Et elle me raconte une bien triste chose :

« Son mari qui était une victime des contaminations radioactives contractées pendant les essais atomiques français dans les territoires de ces belles îles du SUD de la planète, est tombé gravement malade. Les médecins qui « le soignaient » l'ont copieusement irradié pour le « guérir ». Il a encaissé ce surplus de rayons ionisants et est ensuite décédé. Madame Leveau s'est cependant opposée aux irradiations supplémentaires données à son mari. Mais les médecins n'ont rien voulu savoir ! Maintenant que son mari est mort, madame Leveau voudrait prévenir les autres contaminés, de ne pas accepter d'être irradiés soi-disant pour « guérir leur cancer induit ». Comme d'une part on ne peut soigner les gens sans être médecin, mais que d'autre part une contamination radioactive n'est PAS UNE MALADIE mais un état d'agression, agression par des matières radioactives introduites dans l'organisme soit via les poumons, la nourriture / boissons, les plaies, on peut en conclure : « qu'un contaminé est un être agressé par une contamination radioactive interne et non pas un malade agressé par des microbes ou des virus » , « un être agressé par des atomes radioactifs, donc agressé par des rayons ionisants ». Il semble que l'Etat Français n'ait pas fait la différence et que tous les irradiés sont envoyés auprès des médecins ! qui les traitent comme des malades Sans savoir COMMENT on décontamine les gens contaminés ni avoir une notion de « comment on se contamine avec de la radioactivité » et « sans avoir une formation complète en radioprotection ».

Ces circonstances alliées à l'ignorance et l'habitude sont dangereuses pour les militaires irradiés. Je déclare qu'il ne faut pas confondre « maladie » et « irradiations ». Il m'apparaît à tort ou à raison, que le « droit de guérir » acquit par les médecins ne signifie pas « le droit d'irradier davantage les contaminés par la radioactivité ». Car « en matière d'irradiations la règle qui prime est la règle de précaution : irradier les gens au minimum et ne pas irradier davantage les victimes d'irradiations précédentes internes et ponctuelles ».

Jean-henry BOUFFARD dans son livre parle justement de ce problème et de celui de la chimio. Livre à lire absolument. « Irradié pour la France ».

Cher ami, le nucléaire est dangereux car ses effets ne sont pas compris par tout le monde, spécialement par ceux qui s'arrogent le droit de nous diriger et ensuite de nous irradier.

MEA.